

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.797.2011.TREATIES-11 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 2006 SUR LES BOIS TROPICAUX

GENÈVE, 27 JANVIER 2006

ENTRÉE EN VIGUEUR DÉFINITIVE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 7 décembre 2011, les conditions pour l'entrée en vigueur à titre définitif de l'Accord mentionné ci-dessus ont été remplies. L'Accord est entré en vigueur à titre définitif le 7 décembre 2011, conformément au paragraphe 1 de son article 39 qui stipule comme suit :

« Le présent Accord entrera en vigueur à titre définitif le 1^{er} février 2008 ou à toute date ultérieure, si 12 gouvernements de producteurs détenant au moins 60% du total des voix attribuées conformément à l'Annexe A du présent Accord et 10 gouvernements de consommateurs mentionnés à l'Annexe B et représentant au moins 60% du volume mondial des importations de bois tropicaux enregistré en 2005, année de référence, ont signé définitivement le présent Accord ou l'ont ratifié, accepté ou approuvé, conformément au paragraphe 2 de l'article 36 ou à l'article 37. »

Pour le statut complet de l'Accord, voir l'édition Traités Multilatéraux déposés auprès du Secrétaire-Général sur le site Internet de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse suivante: <http://treaties.un.org>.

Le 16 décembre 2011¹



¹ La date à laquelle confirmation a été reçue que toutes les conditions pour l'entrée en vigueur à titre définitif de l'Accord énoncées au paragraphe 1 de l'article 39 se sont trouvées remplies.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.